

INSPECTIONS

Nice, le 9 septembre 2025

Affaire suivie par :

L'équipe des IA-IPR EVS

Hafid ADNANI
Laurent CACCIAGUERRA
Sylvie MEISSE

à

Tél : 04.93.53.71.50/51
Mél : liste.ia-ipr-evs@ac-nice.fr

Mesdames et Messieurs les
professeurs- documentalistes et les
CPE de l'académie de
Nice

53 avenue Cap de Croix
06181 NICE CEDEX 2

s/c de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

Lettre de rentrée des IA-IPR EVS de l'académie de Nice

Mesdames et Messieurs les professeurs documentalistes et CPE de l'académie de Nice,

Chères et chers collègues,

Nous vous souhaitons une excellente rentrée scolaire et adressons nos vœux de bienvenue aux personnels arrivant dans notre académie.

Les priorités de l'année 2025-2026 sont définies dans la circulaire de rentrée « Tenir la promesse républicaine de l'Ecole » : <https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo27/MENE2518841C>

Le collège des IA-IPR souhaite attirer votre attention sur certains des points de la circulaire :

- **au collège, la prise en charge de l'hétérogénéité et plus spécifiquement de la difficulté scolaire** demeure une priorité absolue. Cela passe notamment par la **formalisation, à l'échelle de l'établissement, des stratégies de réussite** que vous prévoyez de déployer cette année de la 6^{ème} à la 3^{ème} dans toutes les disciplines.

- **les nouvelles modalités d'évaluation du contrôle continu au DNB**, basées sur les notes obtenues durant l'année de 3^{ème}, constituent une opportunité d'**engager une réflexion collective sur l'évaluation**. Comme indiqué dans le dossier de synthèse de la conférence de consensus du CNESCO en 2023 : https://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2023/03/Cnesco-CC-Eval_Dossier-de-synthese.pdf, il est essentiel d'avoir une approche davantage collective de l'évaluation, celle-ci devant avant tout constituer un soutien à l'apprentissage. Cela passe notamment par le renforcement de la place de l'évaluation formative et d'une évaluation critériée et claire.

- **au lycée, le projet d'évaluation de l'établissement gagnera à être réexaminé**, notamment en distinguant mieux les évaluations formatives et les évaluations sommatives, et en s'assurant d'informer clairement les familles sur les évaluations prises en compte dans le contrôle continu.

- **la mise en œuvre d'un nouveau programme** d'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité (Evars) pour le collège et le lycée, qui est « un enjeu pour l'ensemble de la communauté éducative et un levier pour inscrire cet enseignement au cœur des apprentissages », dans la continuité du premier degré. Des ressources seront proposées dans chaque discipline.

Les IA IPR EVS souhaitent par ailleurs détailler spécifiquement à votre attention les trois axes de la circulaire :

1. Consolider l'apprentissage des savoirs fondamentaux et favoriser la réussite de tous les élèves

La transmission de connaissances solides et l'acquisition de compétences adaptées aux défis contemporains – économiques, technologiques, écologiques et sociaux – constituent le socle de la réussite de chaque élève. Ces enjeux nécessitent l'engagement coordonné de l'ensemble de la communauté éducative, incluant les enseignants, dont les professeurs documentalistes, les conseillers principaux d'éducation (CPE), les familles et les partenaires institutionnels.

De la maternelle à la 6e, il est essentiel de donner aux élèves le goût d'apprendre et d'assurer les fondamentaux. Malgré de légères améliorations observées par les évaluations nationales, 15 % des élèves de 6e n'atteignent pas le niveau attendu en lecture, et des écarts persistent en mathématiques et en calcul mental. Les nouveaux programmes de français et de mathématiques, fondés sur des pratiques pédagogiques validées et des recherches récentes, permettent de suivre les acquis de chaque élève et d'ajuster l'enseignement avant l'apparition de difficultés. La maîtrise de l'écrit reste une priorité nationale, car elle constitue un levier central de réussite.

Dans ce cadre, les CPE participent au suivi global de l'élève en lien avec les enseignants, identifient les difficultés comportementales ou organisationnelles, veillent à la cohérence des dispositifs d'aide (Devoirs faits, tutorat, accompagnement personnalisé) et instaurent un cadre structurant et bienveillant favorisant autonomie et engagement scolaire.

Les professeurs documentalistes soutiennent la lecture et l'écriture à travers des projets, l'accompagnement à l'usage des ressources documentaires et le développement de la culture informationnelle, contribuant ainsi à l'autonomie intellectuelle et à l'acquisition de l'esprit critique.

Au collège et au lycée :

La mise en place des groupes de besoins en 6e et 5e permet une approche ciblée sur la fluence, la compréhension, les automatismes de calcul et la résolution de problèmes. Ces groupes doivent rester homogènes pour être efficaces, et **les évaluations nationales à cette rentrée en 5e**, offrent un repère supplémentaire pour orienter les dispositifs d'accompagnement.

Les CPE facilitent leur mise en place, veillent à la régularité de la participation, identifient les freins liés à la vie scolaire et au climat de l'établissement et assurent la coordination avec les familles et les enseignants pour maintenir l'engagement des élèves, en particulier ceux à risque de décrochage.

Les professeurs documentalistes accompagnent l'acquisition de compétences transversales, la compréhension de textes complexes, l'esprit critique et la maîtrise des outils numériques, et participent à des projets interdisciplinaires renforçant lecture, écriture et recherche documentaire.

La stratégie de réussite en 4e et 3e vise à consolider les acquis, développer l'autonomie, soutenir l'orientation progressive et valoriser l'ambition scolaire, tandis qu'**au lycée**, qu'il soit général, technologique ou professionnel, la priorité est donnée à la **maîtrise des compétences nécessaires pour réussir le baccalauréat et préparer l'enseignement supérieur.**

Le succès des élèves repose également sur l'implication des familles et la co-éducation. Les familles sont partenaires essentiels pour suivre le travail scolaire, soutenir l'autonomie et encourager l'ambition des enfants. Les dispositifs tels que « Devoirs faits », les rencontres parents-professeurs et les communications régulières favorisent la continuité éducative entre la maison et l'école.

Les CPE et les professeurs documentalistes participent activement à faire vivre cette co-éducation.

Le Plan Avenir accompagne chaque élève vers la réussite et l'insertion professionnelle, en favorisant le suivi personnalisé, le développement des compétences numériques, la valorisation des filières scientifiques et technologiques et la promotion de l'ambition scolaire, tandis que professeurs, CPE et professeurs documentalistes jouent un rôle central dans l'orientation éclairée, le choix des filières et la lutte contre l'autocensure. A cet égard, la prise en main de la plateforme « Avenirs » constitue un atout.

Dans un contexte où **le numérique et l'intelligence artificielle occupent une place croissante**, l'éducation à la citoyenneté numérique est essentielle.

Professeurs documentalistes et CPE contribuent au développement de l'esprit critique, de la responsabilité, de la sensibilisation aux enjeux éthiques et à l'adaptation des élèves aux transformations du monde du travail et de la société.

La consolidation des savoirs fondamentaux et la réussite de chaque élève reposent également sur la formation initiale et continue des enseignants, professeurs documentalistes inclus, et des CPE.

Des formations ciblées permettent d'actualiser les pratiques pédagogiques, de s'appropriier les nouveaux programmes, **d'intégrer les outils numériques** et les méthodes différenciées, favorisant ainsi une approche réflexive et adaptée aux besoins divers des élèves.

Ensemble, enseignants, professeurs documentalistes, CPE et familles, grâce au Plan Avenir et à la formation continue, construisent un parcours éducatif cohérent et contribuent à la réussite scolaire de chaque élève, à l'égalité des chances et à la préparation des citoyens capables de relever les défis contemporains et futurs.

2. Renforcer la cohésion de votre communauté éducative

L'École est le berceau des valeurs républicaines et le creuset de la réussite collective. Dans cette mission, les CPE et les professeurs documentalistes jouent un rôle central. Ils se situent au cœur des dispositifs qui permettent de faire vivre les principes d'engagement, de justice et de responsabilité auprès des élèves, dans une communauté éducative soudée, respectueuse et protectrice.

Les CPE et les professeurs documentalistes sont pleinement engagés dans la promotion des valeurs de la République et du principe de laïcité, en veillant à leur appropriation par l'ensemble des membres de la communauté éducative. Leur contribution active aux actions menées participe à renforcer la diffusion et la promotion des valeurs et des principes républicains. Le 120^e anniversaire de la loi de 1905, qui sera commémoré le 9 décembre prochain, constituera un temps fort dans les établissements, auquel ils sont invités à prendre part.

Ils contribuent également à la **prévention et à la lutte contre toutes les formes de discrimination**, qu'il s'agisse de racisme, d'antisémitisme ou de discriminations liées à l'orientation

sexuelle, en menant des projets éducatifs, des actions de sensibilisation et en accompagnant les victimes. Ils participent à l'inclusion et à l'égalité des chances en facilitant l'accès de tous les élèves aux dispositifs d'accompagnement tels que les internats d'excellence, les cités éducatives ou les classes à horaires aménagés, tout en accompagnant les élèves à besoins éducatifs particuliers via les Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS).

Le développement des compétences transversales et citoyennes constitue un autre axe majeur de leur action. Ils animent des parcours éducatifs cohérents, intégrant l'éducation à la vie affective et relationnelle (Evar/Evars), l'éducation artistique et culturelle, la sensibilisation aux transitions écologique et numérique, et la participation aux temps de démocratie scolaire et de sociabilité. Dans le même temps, ils assurent le suivi du climat scolaire et de la cohésion du groupe en identifiant les difficultés comportementales ou sociales, en accompagnant les élèves à risque de décrochage et en facilitant la médiation et la coopération entre élèves, enseignants et familles. Grâce à cette mobilisation, ils contribuent directement à une école protectrice, égalitaire et engagée, où chaque élève peut s'épanouir, progresser et devenir un citoyen éclairé et responsable.

La formation et l'accompagnement des personnels permettent de mieux répondre aux attentes et aux besoins de chacun. Dans le cadre de leurs missions, il est rappelé qu'il appartient aux CPE de repérer les besoins de formation des AED et de proposer au chef d'établissement des actions dans ce domaine. La formation et l'accompagnement des AED est un incontournable dans l'animation de l'équipe de vie scolaire et une attention doit y être portée. Si l'évaluation professionnelle des assistants d'éducation relève de la responsabilité des chefs d'établissements, l'entretien d'évaluation peut être confié au conseiller principal d'éducation. Des critères d'appréciation de la valeur professionnelle des assistants d'éducation (annexe de l'arrêté du 27 décembre 2024) permettent d'être un appui pour leur développement professionnel et les conseils qui peuvent leur être apportés.

3. Garantir les conditions d'une École qui protège et rassemble

Un climat scolaire serein et protecteur est indispensable à la transmission des savoirs et au bien-être des élèves et des personnels. Tous les moyens doivent être mobilisés pour assurer la protection, l'émancipation et la réussite de tous les élèves, dans une communauté éducative unie.

L'école doit offrir un cadre propice à l'épanouissement de chaque élève, favorisant la santé et le bien-être par la détection précoce des troubles, la prévention des situations à risque et la promotion de comportements favorables à la santé physique, mentale et sociale.

Des protocoles santé mentale seront mis en place dans chaque circonscription, collège et lycée, avec la **formation de personnels repères** et l'affichage des numéros de prévention (3114, 119, 3018). Des pôles santé, bien-être et protection de l'enfance coordonneront les actions au niveau départemental.

Les CPE participent activement à la mise en œuvre de ces protocoles, repèrent les élèves en difficulté, coordonnent les dispositifs d'accompagnement et assurent la liaison avec les familles et les équipes éducatives.

Les professeurs documentalistes soutiennent la santé mentale et le bien-être en accompagnant les élèves dans la recherche d'informations fiables, en animant des projets de médiation, en sensibilisant aux enjeux numériques et en contribuant à la prévention du harcèlement et du cyberharcèlement.

L'école favorise également l'activité physique et sportive dès la maternelle, le maintien des 30 minutes quotidiennes d'activité dans le premier degré, le développement du sport scolaire et des sections sportives, ainsi que la coopération avec les clubs de proximité. Des tests d'aptitudes physiques en 6e permettront de suivre la progression des élèves, et le label Génération 2030 prolongera l'héritage des Jeux de Paris 2024 pour renforcer la pratique sportive.

CPE et professeurs documentalistes soutiennent la motivation scolaire via le sport, valorisent les projets interdisciplinaires liés à la santé et au bien-être, et sensibilisent aux effets positifs d'une activité physique régulière sur l'apprentissage et le climat scolaire.

L'usage du numérique doit être raisonné, progressif et adapté à chaque niveau scolaire, en limitant les expositions excessives et en assurant une réelle plus-value pédagogique.

La généralisation du dispositif « Portable en pause » dans les collèges garantit l'éloignement des écrans et une meilleure concentration des élèves, tandis que les lycées mèneront des réflexions collectives sur l'usage du numérique dans le cadre du projet d'établissement.

Les CPE veillent à la régulation de l'usage du numérique, au respect des règles et au suivi des élèves dans les dispositifs de pause numérique.

Les professeurs documentalistes forment les élèves à une utilisation responsable et critique du numérique, développent la culture informationnelle et la citoyenneté numérique, et accompagnent la prévention du cyberharcèlement.

Refuser toute forme de violence constitue une priorité : les mesures de lutte contre l'introduction d'armes dans les établissements sont renforcées, avec la convocation systématique du conseil de discipline, des contrôles des sacs et la vigilance collective des personnels, des élèves et des familles.

Le plan *Brisons le silence, agissons ensemble* vise à recueillir la parole des élèves, transmettre les signalements aux services compétents et renforcer les contrôles dans les établissements privés.

La lutte contre le harcèlement en milieu scolaire reste une **priorité nationale**, déclinée en prévention, détection et prise en charge des situations. Les élèves participent à des questionnaires d'auto-évaluation et sont sensibilisés aux risques numériques via l'éducation aux médias et à l'information. Des outils pédagogiques spécifiques pour le premier et le second degré sont mis à disposition des équipes.

Les CPE participent à la prévention et à la détection des violences et du harcèlement, coordonnent les dispositifs d'alerte et d'accompagnement et assurent le lien avec les familles et les partenaires externes.

Les professeurs documentalistes accompagnent les projets de sensibilisation, soutiennent l'éducation aux médias et au numérique, participent à la promotion de comportements responsables, à la prévention du harcèlement et à la création d'un climat scolaire serein.

L'apprentissage des compétences psychosociales engage toutes les disciplines et tous les personnels dans leur quotidien.

Les CPE et les professeurs-documentalistes, sont invités à rejoindre les équipes ressources des établissements dans le cadre du programme « pHARe » pour renforcer la prévention du harcèlement et participer à l'écriture du protocole afférent.

Comme toutes les équipes par ailleurs, nous leur précisons de suivre, si ce n'est déjà fait, **la formation nationale M@gistère de trois heures sur le harcèlement en milieu scolaire.**

La mission d'éducation aux médias et à l'information, portée par les professeurs documentalistes en collaboration avec les CPE et les équipes pédagogiques, demeure essentielle pour créer un environnement scolaire respectueux et inclusif, contribuant à l'épanouissement, à la sécurité et à la réussite de chaque élève.

4. Formation

Afin de consolider vos compétences sur l'ensemble de ces champs, ainsi que sur d'autres, nous rappelons les deux modalités de formation existantes et complémentaires.

Les regroupements inter-réseaux, au nombre de deux par an, permettent un travail de développement professionnel local entre pairs, favorisant l'échange d'expériences et la réflexion collective.

Parallèlement, les formations à candidature individuelle sont ouvertes pour l'année scolaire 2025-2026. Deux campagnes d'inscription ont lieu. L'une à cette rentrée, la seconde au mois de janvier prochain.

La date limite pour s'inscrire à la première campagne est le 30 septembre 2025. Nous invitons ceux et celles d'entre vous qui rencontrent des difficultés pour s'inscrire, à se tourner vers le/la chargé(e) de mission concerné(e).

Nos collègues chargés de mission en effet, dont nous rappelons les coordonnées ci-dessous, vous accompagnent dans vos démarches d'inscription, notamment si vous êtes encore peu familiarisés avec la plateforme SOFIA. Plus largement, ils constituent vos interlocuteurs de référence pour toutes les questions relatives à votre formation et à votre développement professionnel.

Les CPE et les professeurs documentalistes sont invités à tirer parti de ces formations pour actualiser leurs pratiques, enrichir leur expertise sur la prévention du décrochage, la gestion du climat scolaire, la co-éducation, la médiation et l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers, ainsi que sur l'éducation à la citoyenneté numérique et aux médias.

5. Coordonnées

Pour vos échanges spécifiques, vous pouvez contacter directement vos référents :

- Pour les CPE : Patrick Martini – patrick.martini@ac-nice.fr
- Pour les professeurs documentalistes : Pascale Pougault – pascale.pougault@ac-nice.fr

Nous actualisons également nos propres coordonnées :

- Hafid ADNANI : abdelhafid.adnani@ac-nice.fr – 06 14 52 48 56
- Laurent CACCIGUERRA : laurent.cacciaguerra@ac-nice.fr – 06 16 59 84 29

- Sylvie MEISSE : sylvie.meisse@ac-nice.fr - 06 15 80 20 97

Nous restons joignables par courriel pour toute question, sous couvert de votre chef d'établissement, et vous invitons à ne pas hésiter à nous solliciter.

Enfin, nous vous encourageons à mettre régulièrement à jour votre CV sur i-Prof, en particulier en vue des opérations de promotion (comme la classe exceptionnelle). Il est essentiel d'y faire figurer vos engagements dans des missions de nature exceptionnelle :

- missions nationales (participation à des concours, conception de sujets d'examens, élaboration de ressources pour Éduscol, implication dans un TraAM...),
- missions académiques (tutorat de professeurs stagiaires, animation de formations, participation à des groupes de travail...),
- projets particuliers dans vos établissements d'affectation.

Ces éléments témoignent de votre investissement et constituent des atouts dans la reconnaissance de vos parcours professionnels.

Nous vous souhaitons une année scolaire 2025-2026 stimulante et épanouissante.

Bien cordialement,

L'équipe des IA-IPR EVS

Hafid ADNANI, Laurent CACCIAGUERRA et Sylvie MEISSE

6. Sitographie

Pour approfondir vos pratiques et actualiser vos connaissances, vous trouverez ci-dessous une sélection de ressources utiles :

- La rentrée dans l'académie de Nice : <https://www.ac-nice.fr/rentree-scolaire>
- Le site académique des CPE Azurnet CPE : <https://www.pedagogie.ac-nice.fr/cpe/>
- Le site académique des professeurs-documentalistes Doc@zur : <https://www.pedagogie.ac-nice.fr/doc-azur/>
- TraAM Documentation : <https://eduscol.education.fr/692/les-travaux-academiques-mutualises-traam>
- Digipad de Mesdames COUDERT & ESTEBAN pour la formation laïcité : <https://digipad.app/p/701951/8976a5e7ec801>
- Éduscol Documentation : <https://eduscol.education.fr/2463/documentation>

- M@gistère – plateforme de formation : <https://magistere.education.fr/>
- Réseau Canopé : <https://www.reseau-canope.fr/>
- DRANE PACA : <https://www.pedagogie.ac-nice.fr/dane/>

7. Bibliographie

Quelques références complémentaires pour nourrir vos réflexions et pratiques :

- Bellon, J.-P. (2024). *Harcèlement scolaire. Le vaincre, c'est possible*. Paris : ESF.
- Rapport CNECSO. (2020, janvier). *École et citoyenneté*. Paris : CNECSO.
- Buttner, Y., & Maurin, A. (2024). *Le droit de la vie scolaire : Écoles, collèges, lycées*. Paris : [Éditeur].
- Caraglio, M. (3^e éd.). *ESF et les élèves en situation de handicap*. Paris : PUF, *Que sais-je ?*.
- Barbier, C. (2025). *Les assistants d'éducation, acteurs essentiels de l'EPL*. Berger-Levrault.
- Royer, E., & Heizmann, B. (2025). *Guide du professeur-documentaliste*. KLOG.
- Tisseron, S. (2024). *L'empathie*. Paris : PUF, *Que sais-je ?*.
- IFÉ (2024, 29 avril). *Souffrances adolescentes : quand la santé mentale traverse les frontières de l'éducation*. Dossier de veille. Disponible sur : <https://veille-et-analyses.ens-lyon.fr/DA/detailsDossier.php?parent=accueil&dossier=148&lang=fr>
- Vademecum « Éducation aux médias et à l'information » : <https://eduscol.education.fr/document/33370/download?attachment>
- Rapports récents sur l'intelligence artificielle (Sénat et IGESR) : <https://www.senat.fr/travaux-parlementaires/office-et-delegations/delegation-a-la-prospectivite/detail-actualite/rapport-ia-n-3-3911.html>
- <https://www.education.gouv.fr/l-intelligence-artificielle-dans-les-etablissements-scolaires-450655>
- Divers documents de référence sur l'IA et ses implications pédagogiques : <https://www.education.gouv.fr/cadre-d-usage-de-l-ia-en-education-450647>
- <https://eduscol.education.fr/4188/les-intelligences-artificielles-et-leurs-usages-en-education>